



Conseil d'administration

326^e session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/INS/13

Section institutionnelle

INS

Date: 23 mars 2016

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail

Rapport oral de la présidente du groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (WP/GBC) s'est réuni le matin du jeudi 17 mars 2016. En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration, j'en ai présidé les séances, alors que les Vice-présidents employeur et travailleur du Conseil d'administration, M. Rønnest et M. Cortebeek, étaient les porte-parole de leurs groupes respectifs. Le Bureau avait préparé un document ¹ à l'intention du groupe de travail après que le Conseil d'administration, à sa 325^e session (novembre 2015), a procédé à un examen approfondi de la formule expérimentée en 2015, à savoir une session de la Conférence d'une durée réduite à deux semaines. Dans ce document, le Bureau proposait un certain nombre de modalités visant à améliorer encore les travaux préparatoires et les travaux pendant la session de la Conférence afin de mieux s'adapter à la nouvelle formule. Dans sa présentation du rapport, le représentant du Directeur général (Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme) a informé le groupe de travail que le Sommet sur le monde du travail de 2016 serait centré sur l'emploi des jeunes. Il a ajouté que des éléments du rapport issu des consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes seraient inclus dans le présent rapport. Comme il est d'usage au sein de notre groupe de travail, j'ai d'abord donné la parole aux membres gouvernementaux, puis ai invité les porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs à présenter leurs observations.
2. De nombreux gouvernements ont souscrit aux propositions figurant dans le document, et tous ont approuvé le projet de décision. Plusieurs gouvernements ont fait valoir que la réforme n'était pas statique, mais en constante évolution, et que les mandants devraient pouvoir proposer en tout temps des améliorations des procédures et processus. Tous les

¹ Document GB.326/WP/GBC/1(Rev.).

gouvernements appuyaient les propositions concernant la communication d'informations avant la Conférence, les dispositions prises pour permettre l'inscription anticipée dans les commissions, l'utilisation continue des pages Web consacrées aux différentes commissions (sur lesquelles leurs plans de travail provisoires seraient publiés à l'avance), ainsi qu'un recours accru aux technologies de l'information et de la communication en général. Les travaux préparatoires de la Conférence devraient démarrer aussi tôt que possible. Au sujet de la désignation à l'avance des présidents de commission, les gouvernements ont demandé au Bureau d'offrir une formation et un soutien à ces personnes et de permettre la publication à l'avance sur le Web des plans de travail provisoires des commissions, conformément aux souhaits exprimés. Le groupe des pays industrialisés à économie de marché (groupe des PIEM) a reconnu que la désignation anticipée des présidents relevait principalement de la responsabilité des gouvernements. Ces derniers sont convenus que le système mis en place pour réduire la durée de la séance d'ouverture avait bien fonctionné. Ils se sont dits satisfaits du déroulement des travaux de la Commission de l'application des normes en 2015 et se réjouissaient à l'idée de procéder de la même manière en 2016, soulignant l'importance de s'accorder en temps voulu sur la liste des cas soumis pour examen à la commission.

3. La proposition tendant à clore la Conférence le vendredi de la deuxième semaine plutôt que le samedi a été largement appuyée, notamment car cela laisserait aux délégués du Conseil d'administration le temps de préparer leur session consécutive à la Conférence. J'ai pris note du soutien général en faveur des modalités proposées visant à éviter que des intervenants ne fassent leur déclaration juste avant ou après l'adoption de rapports, ou devant une salle vide le soir. La proposition du Bureau consistant à étendre les services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et à en faire bénéficier les sous-groupes a été accueillie favorablement. Les gouvernements sont convenus que le Directeur général devrait présenter, la première année d'une période biennale, un rapport consacré à un thème de politique sociale, en plus du rapport sur l'exécution du programme requis par le Règlement de la Conférence. Le thème proposé pour le Sommet sur le monde du travail – l'emploi des jeunes – a reçu un accueil positif, mais des efforts devraient être déployés pour garantir l'interactivité des débats. Tous les gouvernements souhaitaient que le nombre d'activités organisées en marge de la Conférence soit réduit au minimum. Plusieurs propositions ont été faites en vue de limiter le temps de parole, tant en séance plénière que dans les commissions.
4. Le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a admis que la formule sur deux semaines fonctionnait bien, mais a affirmé qu'il faudrait constamment veiller à ce que la Conférence, organe décisionnel suprême de l'OIT, dispose d'assez de temps pour s'acquitter efficacement de sa tâche. Concernant la possibilité envisagée par le Bureau de créer des pages protégées par un mot de passe pour permettre aux membres des commissions d'avoir accès aux documents confidentiels de celles-ci, le GRULAC a souligné combien il était important de garantir que tous les membres accrédités des commissions aient accès à ces documents. Par ailleurs, le groupe a exprimé sa préoccupation quant à l'éventuelle désignation des présidents de commission sur la base de «compétences requises». S'il était effectivement souhaitable que les présidents nommés aient une connaissance technique approfondie du domaine examiné, le choix ne devrait pas se porter uniquement sur les personnes ayant déjà présidé des réunions tripartites. L'utilisation du courrier électronique par les membres du bureau de la Commission de proposition ne devrait pas exclure la possibilité d'organiser des rencontres en personne, le cas échéant. Le GRULAC a observé que, bien qu'il ait déjà soulevé ce point précédemment, les consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes se tiendraient après la présente réunion, alors que les résultats de ces consultations tripartites informelles devraient être pris en compte dans les travaux du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence. Cette erreur de programmation ne devrait pas se reproduire. De manière générale, les gouvernements ont déploré les difficultés rencontrées par la Commission de vérification des pouvoirs pour

terminer ses travaux à temps et ont indiqué que les délais de soumission des protestations et des plaintes ne pouvaient pas être réduits encore davantage. Les employeurs et les travailleurs devraient être encouragés à soumettre leurs plaintes plus tôt. Les gouvernements du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) ont souligné la nécessité de renforcer la coordination entre l'OIT et les Nations Unies sur les questions de sécurité.

5. S'agissant des commissions techniques, il était proposé de publier sur le Web les rapports de ces commissions le jeudi 9 juin; le GRULAC s'est demandé si ce délai laisserait suffisamment de temps pour soumettre des corrections par voie électronique, étant donné que la Conférence prendrait fin le vendredi 10 juin. Au sujet du *Compte rendu provisoire*, le groupe des PIEM a mentionné la nécessité de publier le compte rendu dans les trois langues de toutes les déclarations prononcées en plénière, pendant la discussion du rapport du Directeur général. Ce compte rendu n'avait pas encore été publié pour la Conférence de 2015 et ne devrait pas être oublié. Le GRULAC a souligné que le groupe de rédaction tripartite chargé d'examiner le projet de conclusions devrait être composé de huit représentants de chaque groupe, compte étant tenu de la répartition géographique. Enfin, le GRULAC a répété qu'il n'était pas favorable à la délégation de pouvoirs en vertu de laquelle le bureau de chaque commission se voyait confier la responsabilité d'approuver les rapports et les conclusions de sa commission.
6. *Le porte-parole des employeurs* a signalé qu'il était de la plus haute importance d'optimiser la gestion du temps. Comme il revenait aux commissions de planifier leurs travaux, elles devraient aussi pouvoir décider de limiter ou non le temps de parole. Le groupe attachait une grande importance à la désignation à l'avance des présidents de commission et estimait que les efforts en ce sens devraient être poursuivis. Le groupe des employeurs a appuyé le choix de l'emploi des jeunes comme thème du Sommet sur le monde du travail et a accueilli favorablement l'inclusion, dans le présent rapport, d'éléments du rapport issu des consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes. Le groupe des employeurs a souscrit au point appelant une décision et a mis l'accent sur le paragraphe indiquant que le groupe de travail commencerait son examen du fonctionnement et du rôle des réunions régionales.
7. *Le porte-parole des travailleurs* partageait l'avis des membres gouvernementaux concernant l'utilité des travaux préparatoires et de la communication d'informations avant la Conférence. L'inscription anticipée dans les commissions était plus compliquée pour les syndicats, qui devaient d'abord coordonner leur participation en interne. Il ne faudrait écourter ni la réunion du groupe des travailleurs le dimanche précédant la Conférence ni celle qui se tiendrait le lundi de l'ouverture; toutes deux devraient être considérées comme faisant officiellement partie de la Conférence. Le groupe s'est dit préoccupé par la proposition visant à clore la Conférence le deuxième vendredi au lieu du samedi. Quant à la durée des travaux de la Commission de l'application des normes, ramenée à deux semaines, le groupe ne souscrivait pas à l'évaluation positive qui en avait été faite et pensait au contraire que cette nouvelle formule soumettait la commission à une pression excessive. Cette évolution ne devait pas entraîner une réduction des travaux de fond de la commission. Le groupe ne trouvait pas judicieux de programmer l'adoption du rapport de la Commission de l'application des normes le même jour que le Sommet sur le monde du travail, mais cette question devait être débattue pendant les consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes. Il était acceptable pour le groupe de procéder au vote sur les questions maritimes le mercredi 8 juin. Comme le suggérait le document, il n'était pas possible de réduire encore les délais de soumission des plaintes à la Commission de vérification des pouvoirs. Les travailleurs ont accepté de présenter leurs plaintes aussi tôt que possible, même si cela risquait d'être problématique et que des plaintes seraient inévitablement soumises après l'ouverture de la Conférence. Le groupe souscrivait aux propositions du Bureau concernant le calendrier des groupes de rédaction des commissions non normatives, et a suggéré que le Bureau organise des séances

d'information à l'intention des commissions pendant que leurs groupes de rédaction se réunissaient, pour éviter de perdre du temps. Les propositions relatives à l'évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, notamment la tenue de discussions de groupe avec des organisations multilatérales intéressées, étaient acceptables, mais il faudrait trouver un juste équilibre. Il serait bon que les bureaux des commissions tiennent chaque soir des réunions informelles pour définir les principales questions examinées pendant la journée en vue de leur inclusion dans le document final. Le groupe acceptait la suspension de plusieurs dispositions du Règlement telle que décrite à l'annexe II du rapport du groupe de travail, mais il ne pourrait approuver le projet de décision qu'à l'issue des consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes. Le porte-parole a souligné que le groupe des travailleurs n'avait pas encore approuvé le programme et la durée proposés pour la Conférence.

8. *Le représentant du Directeur général* a répondu aux préoccupations soulevées par le GRULAC. Il n'y avait pas de critères formels pour le choix des présidents de commission, quoiqu'une expérience et des connaissances spécifiques présenteraient un intérêt évident. Le Bureau s'emploierait assurément à améliorer l'interactivité dans le cadre du sommet. S'agissant de la Commission de proposition, une grande partie de ses travaux portait sur des questions de routine, mais il serait possible de rencontrer les membres de son bureau en cas de besoin. La planification des consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes après la réunion du groupe de travail était effectivement regrettable, mais n'avait pas pu être évitée en raison de chevauchements dans le calendrier. Comme mentionné, les principaux résultats de ces consultations seraient intégrés dans le présent rapport (voir ci-dessous). La proposition relative à la délégation de pouvoirs au bureau des différentes commissions techniques concernait l'adoption de leur rapport et non celle de leurs conclusions. En réponse aux commentaires sur la sécurité, le représentant a indiqué que le Bureau coopérait étroitement avec les Nations Unies et prenait désormais plus de précautions. Une attention accrue pourrait être accordée à la nécessité de limiter le temps de parole dans les commissions, mais ces dernières devraient rester libres de définir leurs propres méthodes de travail. Concernant la traduction de l'intégralité du *Compte rendu provisoire* des déclarations prononcées par les délégués, ces déclarations avaient été publiées sur le site Web de la Conférence dans leur langue originale, et le Bureau avait mis à disposition les enregistrements numériques de l'interprétation en anglais, français et espagnol. Après vérification, il s'est avéré que ces fichiers n'avaient jamais été consultés. D'autres organisations internationales ne conservaient aucun enregistrement numérique des discours prononcés. Pour ces raisons, le Conseil d'administration pourrait envisager d'allouer les fonds investis dans la traduction de ces comptes rendus, soit environ 250 000 dollars E.-U. par Conférence, à des fins plus utiles. Cette question pourrait faire l'objet de discussions futures. Le Bureau considérait que les réunions préparatoires tenues le dimanche précédant la Conférence faisaient partie intégrante de la session et étaient donc couvertes par son budget. L'idée d'organiser des séances d'information à l'intention des membres des commissions ne participant pas au processus de rédaction était envisageable, et le Bureau a invité les mandants à proposer des thèmes pour ces séances.

Consultations tripartites informelles sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes

9. Ces consultations ont eu lieu le samedi 19 mars 2016. Les participants à la réunion ont examiné les incidences d'une session de la Conférence d'une durée réduite à deux semaines sur les travaux de la Commission de l'application des normes. Ils ont noté que, en 2015, la commission était parvenue à mener à bien ses travaux dans le cadre d'une session de deux semaines. Mais ils ont aussi relevé que les membres de la commission et le secrétariat avaient dû travailler sous une pression extrême concernant les délais. La commission a dû se réunir

le soir presque tous les jours, et il a fallu prévoir deux séances supplémentaires vers la fin de la deuxième semaine.

- 10.** Les participants à la réunion se sont penchés sur les améliorations possibles en matière de gestion du temps. Ils sont convenus des mesures suivantes:
 - il conviendrait d’assurer une gestion du temps rigoureuse; en particulier, les séances devraient commencer à l’heure;
 - la limitation du temps de parole et les autres modalités relatives à la gestion du temps adoptées par la Commission de l’application des normes pour l’examen des cas individuels devraient aussi s’appliquer à la discussion de l’étude d’ensemble;
 - conformément aux méthodes de travail établies de la Commission de l’application des normes, le/la président(e), en concertation avec les autres membres du bureau de la commission, pourrait décider de réduire le temps de parole imparti;
 - au besoin, le président peut aussi décider d’annoncer, deux minutes à l’avance, la clôture de la liste des orateurs pour le cas examiné;
 - la liste des orateurs devrait être affichée sur un écran, et les délégués ayant l’intention de prendre la parole devraient être incités à s’inscrire sur cette liste au plus tôt.
- 11.** Les participants à la réunion ont aussi évoqué la possibilité, pour la Commission de l’application des normes, d’établir des sous-commissions chargées d’examiner certains sujets, et notamment les cas de manquements graves des gouvernements à leurs obligations de faire rapport et à d’autres obligations liées aux normes. Cette question nécessiterait un plus ample examen.
- 12.** Les participants à la réunion ont également envisagé d’éventuelles améliorations des modalités appliquées pour l’adoption du rapport de la réunion par la commission. Ils sont convenus de mettre en œuvre un certain nombre de mesures, compte tenu de la nécessité de rationaliser la production et la distribution de documents papier et de faire un meilleur usage des nouvelles technologies, à titre expérimental.
- 13.** S’agissant de la possibilité que le Conseil d’administration décide que la Conférence achève ses travaux le vendredi après-midi plutôt que le samedi matin de la dernière semaine de la session, le groupe des travailleurs a souligné que toute réduction supplémentaire de la durée de la Conférence nuirait au bon fonctionnement de la commission.
- 14.** Les participants à la réunion ont reconnu que les modalités et les critères qui avaient été appliqués en 2015 pour l’établissement de la liste des cas avaient permis d’assurer l’adoption de cette liste en temps voulu. Ils ont donc estimé que les mêmes modalités devraient être appliquées en 2016. La liste préliminaire des cas devrait être communiquée au moins trente jours avant l’ouverture de la Conférence internationale du Travail (soit le 30 avril 2016 au plus tard). La liste finale devrait être arrêtée par les porte-parole des employeurs et des travailleurs le vendredi précédant l’ouverture de la Conférence (à savoir le 27 mai 2016) et devrait être adoptée, après discussion et adoption par les groupes des employeurs et des travailleurs, dans l’idéal au plus tard à la deuxième séance de la Commission de l’application des normes.
- 15.** S’agissant de la préparation et de l’adoption des conclusions, les participants à la réunion ont considéré qu’il conviendrait d’appliquer en 2016 les mêmes modalités que celles qui ont été appliquées en 2015. Ils ont examiné la possibilité d’apporter des améliorations à cet égard, en particulier grâce à une meilleure utilisation des nouvelles technologies.

16. Les participants à la réunion sont convenus de l'opportunité d'avoir prévu des séances spécialement consacrées à l'adoption des conclusions en 2015 et ont estimé que cette mesure devrait être maintenue en 2016.
17. Compte tenu des résultats des consultations tripartites informelles tels qu'ils sont résumés dans les paragraphes ci-dessus, la décision proposée ci-après est soumise au Conseil d'administration pour adoption.

Projet de décision

18. *Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence, ayant examiné les modalités proposées dans le document GB.326/WP/GBC/1(Rev.) ainsi que le plan de travail proposé pour la 105^e session (juin 2016) de la Conférence, recommande au Conseil d'administration:*
 - a) *de proposer à la Conférence d'appliquer les modalités proposées à sa session de juin 2016;*
 - b) *de demander au Bureau de préparer, pour la 328^e session (novembre 2016) du Conseil d'administration, une analyse de la session de juin 2016 de la Conférence, ce qui permettra au Conseil d'administration de tirer des enseignements de cette expérience et de prendre les décisions appropriées en ce qui concerne les dispositions à prendre pour les sessions futures de la Conférence;*
 - c) *de demander au Bureau de procéder à un examen complet du Règlement de la Conférence en vue de présenter des projets d'amendement à la 328^e session (novembre 2016) du Conseil d'administration;*
 - d) *de demander au Bureau de préparer, en vue de la 328^e session (novembre 2016) du Conseil d'administration, un document d'information sur la conduite des conférences (ou réunions) régionales, afin de permettre au groupe de travail de commencer son examen du fonctionnement et du rôle des réunions régionales, comme le Conseil d'administration en est convenu en juin 2011².*

² Documents GB.311/PV, paragr. 107 a), et GB.311/8, paragr. 4.